



Point no 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'un chariot élévateur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Préambule

Pour assurer les missions de la voirie de Milvignes, la commune dispose d'un parc de véhicules et de machines variés (tracteurs, porte-outils, camionnette, balayeuse, ...).

La durée de vie moyenne des véhicules est de 10 ans, correspondant à la durée maximale d'amortissement fixée par le service des communes. Cette durée reste toutefois largement dépendante des heures d'utilisation et/ou des kilomètres parcourus.

Bilan des véhicules : rappel

Lors de la création de Milvignes, les véhicules des anciennes communes ont été regroupés sur un même site et rapidement, nous nous sommes rendu compte que le parc de véhicules était vieillissant et ne répondait pas de manière efficiente aux besoins de la voirie.

Le Conseil communal a mandaté une entreprise spécialisée dans l'étude de parcs de véhicules afin d'établir un constat et une stratégie de renouvellement. Dès lors, la commune de Milvignes a investi depuis 2016 dans le remplacement de véhicules pour la somme de CHF 539'000.-.

L'audit du parc de véhicules nous a permis de dresser un bilan de l'état de nos véhicules, mais également d'analyser les besoins de renouvellement de notre parc. Une planification de nos investissements a ainsi pu être établie.

Ci-dessous le tableau qui vous avait été présenté dans le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit pour l'achat de deux véhicules (balayeuse et véhicule utilitaire), auquel ont été apportées les modifications intervenues depuis l'établissement dudit rapport et qui nous donne la situation actuelle de notre parc :

Parc véhicules voirie de Milvignes

Catégorie	Type	Marque	Année	Fonctions principales
Machine	Chariot élévateur	Mitsubishi	1989	Rangement, stockage
Utilitaire	Pick-up	Toyota Hilux	2004	Transport matériel et personnes A remplacer
Machine	Tracteur	Case	2004	Déneigement, manutention de terre
Machine	Tracteur	Kubota STV36	2008	Tonte, arrosage et déneigement
Travail et transport	Porte-outils	Bucher	2008	Déneigement, transport, grue
Machine	Tracteur	Kubota B3030HD	2010	Tonte et déneigement
Utilitaire	Pick-up	Dacia	2011	Poubelles et transport personnes
Utilitaire	Camionnette	Toyota Dyna	2012	Transport petit matériel et personnes
Machine	Tracteur	Kubota STV40	2016	Tonte et déneigement
Machine	Tracteur	Kubota	2017	Tonte et déneigement
Travail et transport	Porte-outils	Meili	2017	Déneigement, aspirateur à feuilles
Utilitaire	Véhicule à pont basculant	VW	2018	Transport marchandises
Machine	Balayeuse	MFH	2018	Balayage

Remplacement du Pick-Up Toyota Ilux

Ce véhicule date de 2004 et nous faisons actuellement le minimum de réparations. Nous savons qu'il ne passera pas la prochaine expertise et que les lames de ressort sont en bout de vie.

En 2018, votre Autorité a accepté une demande de crédit pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire, avec un pont basculant. Ce véhicule donne entière satisfaction et répond de manière évidente aux besoins du service de la voirie. Pour ce genre de véhicules, l'acquisition d'un véhicule électrique avait été étudiée et il en était ressorti que peu de véhicules de ce genre existent en électrique et qu'ils ne sont pas aussi fiables. Ces raisons font qu'aujourd'hui, nous vous proposons d'acquérir le même type de véhicule thermique, ceci toujours dans l'optique d'optimiser notre parc de véhicules.



Exemple d'un véhicule utilitaire avec pont basculant

Coût d'un véhicule utilitaire avec pont basculant : CHF 55'000.- TTC

Acquisition d'un chariot élévateur

La manutention de matériaux lourds, si elle devait se faire manuellement, nuirait gravement à la santé de nos agents d'exploitation et le Conseil communal, sensible au bien-être de ses employés, soumet à votre Autorité la proposition d'acquérir un chariot élévateur.

Actuellement, nous avons un élévateur à Auvernier et un gerbeur électrique à Bôle ; ce dernier arrive en bout de vie.

Afin de permettre à nos agents d'exploitation d'avoir un chariot élévateur à Bôle et un autre dans les locaux des Travaux publics à Auvernier, tous deux servant au transbordement de marchandises, telle que palettes de sel, barrières Müba,..., et au vu des arguments évoqués ci-dessus, le bienfondé du remplacement de ce transpalette ne fait aucun doute.

Nous avons étudié la possibilité d'acquérir un chariot élévateur à moteur thermique d'occasion (ce modèle se trouve à env. CHF 25'000.- sur le marché, alors qu'un neuf coûte env. CHF 55'000.-) ou un modèle électrique, correspondant à nos besoins. Il s'avère que beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années sur les modèles électriques. Les modèles

Rapport relatif à une demande de crédit pour l'acquisition d'un véhicule de voirie et d'un élévateur

les plus récents permettent en effet une grande précision et une progressivité de la commande de traction et de levée. Leur capacité nominale est de 1,5 t lorsque la hauteur maximale de 4m est atteinte. De plus, une touche Blue-Q, touche éco/consommation permet un comportement écoresponsable tout en obtenant une meilleure productivité. Pour conclure, nous pouvons dire que cette nouvelle génération de chariot élévateur électrique correspond bel et bien aux tâches que doivent effectuer les employés de la voirie.

Type de modèle souhaité :



Coût selon modèle sur le marché :

CHF 25'000.-TTC

Conclusion

Afin d'entretenir nos espaces publics de manière satisfaisante, nos véhicules sont très sollicités et doivent être remplacés de manière à éviter des coûts d'entretien toujours plus conséquents. La planification à moyen terme du remplacement de nos véhicules nous permet également une planification financière déjà soumise à votre Autorité. Cette demande de crédit s'inscrit ainsi dans la continuité.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatives au degré d'autofinancement, le montant du crédit sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2019 de CHF 2'288'000.-.

Ces acquisitions seront amorties en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Au vu de ce qui précède et afin de pouvoir poursuivre le processus réfléchi du renouvellement de notre parc de véhicules, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et accepter les demandes de crédit en votant les arrêtés y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 22 mars 2019

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement pour l'acquisition d'un chariot élévateur

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 4 avril 2019,
Vu le rapport du Conseil communal du 22 mars 2019 ,
Vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

**Crédit
d'engagement**

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 25'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour lui permettre de financer l'acquisition d'un chariot élévateur pour le service de la voirie.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements sous les chapitres respectifs et amorti conformément à la loi, au taux réglementaire des véhicules spéciaux (entretien des routes) de 6.5%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak

Colombier, le 4 avril 2019

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 4 avril 2019,
Vu le rapport du Conseil communal du 22 mars 2019,
Vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

**Crédit
d'engagement**

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 55'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour lui permettre de financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire, avec un pont basculant pour le service de la voirie.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC).

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements sous les chapitres respectifs et amorti conformément à la loi, au taux réglementaire des véhicules spéciaux (entretien des routes) de 6.5%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak

Colombier, le 4 avril 2019